



Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques,

La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 novembre 2019 a acté la suppression des Commissions Administratives Paritaires (CAP) de mobilité. C'est ainsi que, désormais, les mouvements nationaux et locaux sont élaborés par la seule Administration. Plus aucune information, de quelque nature que ce soit, n'est délivrée aux organisations syndicales représentatives.

Compte-tenu de l'importance du résultat des mutations locales pour les agent(e)s au niveau familial et professionnel, les représentants du personnel du département de l'Aude ont souhaité la tenue d'une réunion préalable à la publication du mouvement local.

Le but de celle-ci n'était bien évidemment pas de ressusciter les CAP locales mais de permettre d'informer les organisations syndicales du projet de mouvement de la Direction locale.

Nous avons donc demandé la transmission d'un certain nombre de documents permettant de nous assurer que les règles de droit prévalant en la matière étaient bien respectées :

- le TAGERFIP.
- La liste des postes vacants par grade.
- La liste des départs à la retraite par grade.
- La liste des ALD.
- La liste de tous/toutes les agent(e)s concerné(e)s par un périmètre de réorganisation, par un transfert ou une suppression d'emploi.
- Les tableaux de classement des demandes par poste avec en regard la nature de la (ou les) priorité(s) accordée(s).
- Le projet de mouvement par grade.

La Direction locale dispose de ces documents puisqu'ils sont nécessaires à l'élaboration du mouvement. Les mettre à la disposition des représentants du personnel nous paraissait une mesure élémentaire de transparence : il n'avait pas été opposé une fin de non-recevoir à nos demandes de réunion préalable avec communication de ceux-ci.

Or, lors du Comité Technique Local du 2 juillet 2020 consacré au sujet des mutations, vous avez refusé de diffuser les éléments demandés, notamment le projet de mouvement des agent(e)s de catégorie B et C, sans aucune explication, malgré les promesses faites lors d'audioconférences !

**Cette attitude nous semble totalement inacceptable !**

À la place des informations essentielles permettant aux organisations syndicales d'effectuer un minimum de contrôle, vous nous avez proposé des statistiques sur le dit projet, certes intéressantes, mais qui relèvent du cosmétique et qui sont loin de correspondre à nos attentes. D'aucun(e)s ont eu droit à plus d'égards, nous voulons parler des chef(fe)s de service concerné(e)s par un ou des départs ou arrivées qui ont été informé(e)s l'après-midi du 2 juillet !

Y-aurait-il donc dans l'Aude une aristocratie dirigeante, du même monde que le vôtre, qui bénéficie d'informations privilégiées, et d'autres, les manants des Finances Publiques, qui se satisferont de bribes, comme l'on donnerait un os à ronger aux chiens...

Tout malheureusement porte à le croire.

Les représentants du personnel des Finances Publiques du département de l'Aude sont indignés d'une telle situation : vous n'êtes pas sans connaître les implications d'une mutation obtenue ou non sur la vie personnelle des agent(e)s concerné(e)s.

Faire preuve de désinvolture à leur encontre, empêcher sciemment l'information minimale des organisations syndicales et manquer à la parole donnée, ce n'est pas respecter ces mêmes personnels qui ont pourtant, nous semble-t-il, beaucoup donné ces temps derniers sans guère recevoir.

Quelles étaient donc les informations à cacher aux organisations syndicales en la matière ?

Les interrogations que les agent(e)s auraient pu poser à leurs représentant(e)s si ils ou elles avaient été avisé(e)s devront donc être résolues par les services de Direction...

Un mouvement compris, accepté par les agent(e)s et transparent quant à l'application des règles est gage de sérénité pour tous, agent(e)s et Direction...

Un mouvement contrôlé a plus de chance d'être correctement établi, les services des ressources humaines pouvant se tromper et découvrent également les nouvelles consignes cette année...

Pour quels motifs refuser la discussion, le dialogue et l'écoute ?

Notre conception du dialogue social ne consiste pas à se réunir périodiquement pour gonfler le nombre d'instances organisées dans le département de l'Aude mais doit se matérialiser par la transparence la plus forte possible sur les décisions prises par la Direction locale, a fortiori celles relatives aux mutations.

**Nous ne tolérons et ne tolérerons pas pareilles méthodes !**